

mais à mesure que l'on s'habitue à ce tarif, le mécontentement s'apaisera.

“ Quant à ma partie, je dirai que nous fabriquons aujourd'hui des articles que l'on fabriquait autrefois aux Etats-Unis exclusivement, et je suis d'avis que cela continuera et que ces articles seront désormais fabriqués au Canada, par nous ou par d'autres.

“ Depuis que le tarif est soumis, nous travaillons nuit et jour et j'emploie continuellement cinquante ouvriers. La perspective commerciale que nous avons actuellement maintiendra cet état de choses pendant trois mois au moins. Dans le cours ordinaire des affaires, la demande pourrait continuer ainsi pendant toute l'année. Quant aux prix payés par les consommateurs, je crois qu'ils resteront les mêmes d'ici à trois ans.

“ Je suis convaincu que monsieur Tilley a fait tous ses efforts pour rendre justice à toutes les industries.”

Cela ne prouve certainement pas qu'il existe du mécontentement à Guelph.

Voici maintenant ce qu'écrivait M. Wm. Bell qui peut aisément fabriquer de 1,200 à 1,500 orgues chaque année :

“ Bien que certaines matières premières employées dans nos manufactures, soient un peu affectées par le nouveau tarif, nous nous trouvons en bien meilleure position que sous le tarif de 17½ pour cent pour lutter avec n'importe lequel des fabricants américains.

“ Le nouveau tarif empêchera les ventes au rabais dont nous avons souffert depuis plusieurs années, et, en outre, l'augmentation de notre commerce avec l'étranger nous met mieux à même de remplir les ordres locaux.

“ Le tarif est certainement un pas dans la bonne direction et monsieur Tilley a traité avec autant de justice que possible toutes les industries du pays.

“ Je suis particulièrement satisfait que le gouvernement accorde aux fabricants canadiens une remise sur les commandes venant de l'étranger, remise qui est équivalente au prix des matières premières employées dans leurs fabriques. Le tarif amènera je pense la prospérité générale et nous sommes tous dans une bien meilleure position que sous l'opération du tarif partial et libre-échangiste de l'administration Mackenzie-Cartwright.

“ D'un autre côté je suis d'avis que le nouveau tarif favorisera beaucoup la main-d'œuvre. Au lieu de ne travailler que huit heures et demie, les ouvriers pourront s'employer davantage pendant dix heures par jour.

“ Si je ne me trompe pas, la confiance renaît dans les cercles commerciaux.”

J'ai ici une lettre de M. John Anderson, de la maison McRae et Cie., fabricants de lainages ; ces messieurs sont de chauds partisans de la réforme. Voici son objection : il croit qu'avec le temps, notre marché augmentera, mais il craint que le tarif ne fasse surgir tant de fabri-

M. DREW.

ques de lainages, qu'il y aura une concurrence déloyale qui fera baisser les prix ; que l'établissement de manufactures indigènes donnera lieu à une si grande concurrence, que les prix baisseront ; on a, du reste, prêté au peuple que tel serait l'un des résultats de la protection.

Maintenant voici ce que dit M. Andrew Tolton, de la maison Tolton, frères, qui, l'an dernier, ont fabriqué pour \$12,000 à \$15,000 de moissonneuses, etc. :

“ Le nouveau tarif développera ultérieurement notre industrie ; il encouragera aussi, je pense, les manufactures canadiennes en général et mettra fin à l'importation des moissonneuses et charrues de fabrique américaine.

“ Nous n'augmenterons pas les prix pour les cultivateurs, car nous aurons un marché local plus considérable et nous pourrions vendre à des prix aussi bas, sinon plus bas que maintenant. Je crois fermement que le prix de la main-d'œuvre augmentera et que l'on emploiera un plus grand nombre d'ouvriers.

“ Nous avons déjà ajouté à notre établissement une fabrique de charrues et j'espère que nous pourrions bientôt fabriquer d'autres instruments aratoires de nouveaux modèles.”

M. Stewart, fabricant de châssis, portes, jalousies, etc., se plaint du tarif parce qu'il emploie un grand nombre de chevaux et croit que le prix de l'avoine va augmenter. Pourtant les honorables messieurs de la gauche ont émis l'opinion toute contraire et disent que l'avoine n'augmentera pas et que les cultivateurs ne retireront aucun avantage du tarif.

M. George Sleeman, préfet de Guelph et propriétaire de la brasserie de Silver Creek, croit que les changements apportés au tarif sont avantageux pour son commerce. Monsieur Sleeman pense que la hausse qui s'est déjà manifestée dans le prix du grain est due à la protection que le tarif accorde aux céréales et il se dit parfaitement satisfait.

Voici comment s'exprime monsieur Wilkie, de la maison Wilkie et Osborne, fabricants de machines à coudre :

“ Nous croyons que le nouveau tarif sera très avantageux pour notre commerce, directement et indirectement.

“ L'excédant de droits sur les matières premières ne changera pas beaucoup le prix de fabrication, et comme la valeur de la machine finie est, en grande partie, dans la main-d'œuvre, cet excédant ne sera pas perceptible.

“ L'agrandissement du marché local, sans la concurrence déloyale des fabricants étrangers, nous permettra de faire des affaires plus considérables et, par suite, plus profitables, parceque-